

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE

n° d'ordre **23101**

SEANCE du : 19 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023

| Anne-Marie BARBIER | Pierre BUREAU | Pascal GABILY | <u> </u> |
|--------------------|------------------------------|----------------------|--------------------|
| Philippe BARON | Sandra CAILTON | | Pierre MORIN |
| Thierry BAUDOUIN | | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS |
| | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Alain ROBIN |
| Bérangère BAZANTAY | Jamel CHENIOUR | Emmanuelle MENARD | Anne ROUX |
| Bruno BODIN | Bruno COTHOUIS | Jean-François MOREAU | |
| Hélène BROSSEAU | | | Marinette TALLIER |
| | | Nathalie MOREAU | Rodolph THIBAUDEAU |
| Florence BAZZOLI | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Jean-François MORIN | |

| POUVOIRS / ABSENTS / EXC | CUSES | |
|---|---|--|
| Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY | Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAUDEAU | Stéphanie FILLON – pouvoir à Emmanuelle MENARD |
| Sandrine DELUGEAU | Anita BRIFFE – Pouvoir à Florence BAZZOLI | Véronique VILLEMONTEIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS |

Secrétaire de séance : Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Espace Simone VEIL : travaux de curage des bâtiments – autorisation à signer le marché de travaux

Une première consultation a été lancée pour les travaux de curage des bâtiments de l'espace Simone Veil situé sur la Commune de BRESSUIRE – 17 rue de l'Hôpital selon la procédure d'appel d'offres ouvert **en vertu des articles L2124-2 – R2124-1 et R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5** du Code de la Commande Publique, pour la dévolution en marché unique. En date du 24 avril dernier, cette consultation a été déclarée sans suite (toute les offres étaient supérieures à l'estimation).

Une nouvelle consultation en procédure adaptée suivant les articles L2123-1 – R2123-1 et L1111-2 du Code de la Commande Publique a donc été lancée le 2 mai 2023 pour une remise des offres le 2 juin.

Au vu de la proposition de la Commissions MAPA, réunie le 19 juin 2023, l'attribution ainsi que l'autorisation de signature de ce marché de travaux sont sollicitées auprès du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'ATTRIBUER le marché au titulaire suivant :
- La société CHARIER TP Agence TDD Atlantique Vendée ZA rue du 8 Mai 85450 CHAMPAGNE LES MARAIS, pour un montant global et forfaitaire de 169 929,55 € HT soit 203 915,46 € TTC
 - D'AUTORISER le Maire à signer ledit marché
 - D'IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU

Emmanue | SCUS PLANASPISO en préfecture | STATE | STAT

Maire

Auteur de l'acte Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 2 0 JUIN 2023